Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260223-26_0305_01-DE

**RÉGION BRETAGNE**

**26_0305_01**

# COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

23 février 2026

## DÉLIBÉRATION

## Programme 0305 - Tourisme

La Commission permanente du Conseil régional, convoquée par son Président le 13 février 2026, s'est réunie le 23 février 2026 sous la présidence de celui-ci, au siège de la Région Bretagne à Rennes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment sa quatrième partie, relative à la Région ;

Vu la délibération n° 22_DAJCP_SA_08 du Conseil régional en date du 30 juin 2022 approuvant les délégations accordées à la Commission permanente ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu le règlement CE n°2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « *de minimis* » ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**À l'unanimité.**

– **d'APPROUVER** la modification du dispositif « Tourisme – « Identité et transitions » - Ingénierie partagée des 10 Destinations touristiques (date de fin de validité au 31/12/2026)

En section d'investissement :

– **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 122 144 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

– **d'ATTRIBUER** les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés ;

– **de MODIFIER** l'objet de l'opération figurant dans le tableau ci-après :

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260223-26_0305_01-DE



| Bénéficiaire / Ancien objet | | Justification de la modification | Nouvel objet |
|---|---|---|---|
| FR CONCEPT/ CAMPING DE LA PRESQU'ILE 29160 CROZON | Commission permanente du 02 décembre 2024<br><br>Opération n° 24006610<br><br>Projet de développement de la Destination touristique Brest Terres océanes - Installation d'un système de réduction d'eau et d'énergie au camping de la presqu'île de CROZON - dépenses éligibles au 13/09/2024<br><br>Subvention 15 000 € | Le camping de Crozon sollicite une aide FEADER dans le cadre du programme LEADER du Pays de Brest pour un projet de réutilisation de l'ensemble des eaux grises. Afin de permettre l'instruction de ce dossier, il y a lieu de préciser davantage la nature des dépenses éligibles à l'aide tourisme. | Projet de développement de la Destination touristique Brest Terres océanes - Optimisation des consommations fluides et énergies des hébergements locatifs, type mobile-home, par l'installation de récupérateurs de chaleur et d'eau au camping de la presqu'île de CROZON - dépenses éligibles au 13/09/2024 |

En section de fonctionnement :

- **d'AFFECTER** sur le montant d'autorisation d'engagement disponible, un crédit de 27 216,60 € pour le financement des opérations figurant en annexe ;

- **d'ATTRIBUER** les aides aux bénéficiaires désignés dans les tableaux annexés.

Le Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260223-26_0305_01-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 23/02/2026**
**Opération(s) nouvelle(s)**
**Programme : PR0305 - Tourisme : 906**

| Code | Nom bénéficaire Code postal Ville | Opération | Tranche | Objet du dossier | Type | Dépense subventionnable | Taux (en %) | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **1109** | GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION 56006 VANNES | 00122518-1 | OPR0305DT149 | Projet de développement de la Destination touristique Bretagne sud - Golfe du Morbihan - Mission d'accompagnement pour l'aménagement d'aires de service touristiques pour favoriser l'itinérance douce sur le territoire de la destination - dépenses éligibles au 29/08/2025 | Subvention plafonnée | 95400.00 | 50.00 % | 47 700,00 |
| **1126** | COMMUNE DE LANDEDA 29870 LANDEDA | 00131682-1 | OPR0305DT154 | Projet de développement de la destination touristique Brest Terres Océanes - Création d'un parcours numérique immersif au sein du bois de Trémenec à LANDEDA (29) - dépenses éligibles au 19/12/2025 | Subvention plafonnée | 30 000,00 | 50.00 % | 15 000,00 |
| **1127** | CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTERE 29460 DAOULAS | 00131093-1 | OPR0305DT151 | Projet de développement de la destination touristique Brest Terres Océanes - Musée de la sécurité maritime à ciel ouvert à OUESSANT (29) - dépenses éligibles au 11/12/2025 | Subvention plafonnée | 27960.00 | 50.00 % | 13 980,00 |
| **1128** | CENTRE NAUTIQUE ET DE PLEIN AIR 29740 PLOBANNALEC LESCONIL | 00131485-1 | OPR0305DT150 | Projet de développement de la destination touristique Quimper Cornouaille - Acquisition de matériels au centre nautique et de plein air de PLOBANNALEC-LESCONIL (29) - dépenses éligibles au 17/12/2025 | Subvention plafonnée | 27406.00 | 50.00 % | 13 703,00 |
| **1132** | CENTRE RÉGIONAL D'ETUDE DE PROMOTION DU PATRIMOINE NATUREL 29160 CROZON | 00131323-2 | OPR0305DT155 | Projet de développement de la destination touristique Brest Terres Océanes - Dispositif de médiation mobile à la Maison des Minéraux en presqu'île de CROZON (29) - dépenses éligibles au 15/12/2025 | Subvention plafonnée | 25162.00 | 50.00 % | 12 581,00 |
| **1135** | CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTERE 29460 DAOULAS | 00131326-1 | OPR0305DT152 | Projet de développement de la destination touristique Brest Terres Océanes - Dispositif de réalité virtuelle en 3D dans l'ancienne abbaye de LANDEVENNEC - dépenses éligibles au 15/12/2025 | Subvention plafonnée | 23160.00 | 50.00 % | 11 580,00 |
| **1151** | COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D IROISE 29290 LANRIVOARE | 00131039-1 | OPR0305DT153 | Projet de développement de la destination touristique Brest Terres Océanes - Aménagement du phare de Kermorvan à LE CONQUET (29) - dépenses éligibles au 11/12/2025 | Subvention plafonnée | 15200.00 | 50.00 % | 7 600,00 |

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

**Délibération n° : 26_0305_01**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260223-26_0305_01-DE

**Total montant proposé :** **122 144,00**

**Nombre d'opérations : 7**

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

**Délibération n° : 26_0305_01**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260223-26_0305_01-DE

**Délibération du Conseil régional de Bretagne**
**Commission permanente du 23/02/2026**
**Opération(s) nouvelle(s)**
**Programme : PR0305 - Tourisme : 936**

| Code | Nom bénéficiaire Code postal Ville | Opération | Tranche | Objet du dossier | Type | Dépense subventionnable | Taux (en %) | Montant proposé |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | DIVERS BENEFICIAIRES | | OPR0305DT148 | Renouvellement des adhésions 2026 à divers organismes : Réseau Vélo et Marche, NECSTOUR, CEEBIOS, Atout France, ISTO | Cotisation | | | 27 216,60 € |

**Total montant proposé : 27 216,60 €**

**Nombre d'opérations : 1**

* Prise en compte des dépenses antérieures à la décision

**Délibération n° : 26_0305_01**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260223-26_0305_01-DE

# Copie de – TOURISME Destinations – Tourisme – « Identité et transitions » – Ingénierie partagée des 10 Destinations touristiques

Document généré le 09-02-2026 à 15h26

### Logo

### Baseline

Tourisme - « Identité et transitions » - Ingénierie partagée des 10 Destinations touristiques

### Présentation synthétique

Cette aide s’adresse aux structures qui s’engagent dans la mise en œuvre des plans d’actions attachés aux contrats de développement touristique des Destinations touristiques. L’aide soutient les dépenses en ingénierie relatives à la coordination des Destinations et/ou au pilotage des projets collectifs à cette même échelle.

### Thématiques et sous-thématiques

Culture, Patrimoine, Tourisme

### Profils

Associations, Collectivités et acteurs publics, Entreprises et acteurs privés

### Date d'ouverture

28-02-2023

### Type d'aide

bretagne

### Date de fermeture

31-12-2026

### Heure de fermeture

23:59

### Précisions pour les aides indisponibles

Cette aide n'est plus disponible.

## PRÉSENTATION

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260223-26_0305_01-DE

## Contexte

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020-2025 (consultable ci-dessous) reconnaît les 10 Destinations touristiques comme les territoires de projets, mailles de référence du développement touristique en Bretagne.

A l'échelle de chaque Destination, une stratégie intégrée de développement et de diversification touristiques et son plan d'actions associé ont été définis collectivement dans une approche partenariale public-privé. Ancrées dans les transitions, l'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme un vecteur de différenciation et d'innovation, afin de singulariser 10 univers touristiques en Bretagne.

Créatrice de valeurs sociales, économiques, environnementales, climatiques, méthodologiques etc., cette stratégie se place au service d'une offre touristique durable et souhaitable, pour une meilleure soutenabilité du territoire.

Les projets prévus au plan d'actions ainsi que l'ingénierie de développement touristique mobilisée en faveur de la coordination globale de la destination et/ou le pilotage des projets collectifs territoriaux sont soutenus à travers une contractualisation partenariale à 3 ans – *le contrat de développement touristique* – entre la Région Bretagne, la·les structure·s de coordination de la Destination, les EPCI du territoire ainsi que tout acteur désireux de mobiliser et de valoriser ses moyens au profit de cette dynamique territoriale.

## Objectifs

Accompagner l'ingénierie de développement touristique partagée sur les territoires et mobilisée en faveur :

- de la coordination générale de la Destination touristique et de sa stratégie intégrée,
- du pilotage de projets collectifs visant la création de modèles d'investissement et de fonctionnement pérennes, l'innovation de forme, d'usage, de service, etc.

## Formes de l'aide

Subvention, Accompagnement

## Précisions sur la forme

L'aide se décline sous deux formes pour chaque destination :

- une aide financière pour le soutien à l'ingénierie,
- un accompagnement en ingénierie par les équipes régionales : service du tourisme de la Région Bretagne et Tourisme Bretagne. Des expertises externes pourront également être mobilisées par les équipes régionales aux côtés de l'ingénierie territoriale.

## Montant

Le soutien régional au titre de la politique touristique s'appuie sur un principe de solidarité territoriale, afin de favoriser l'égalité des chances de développement des territoires.

Ce principe se traduit par des enveloppes budgétaires dédiées aux projets (fonctionnement et investissement), ajustées en fonction de la capacité de développement de chaque Destination touristique et donc propres à chaque territoire.

L'ingénierie territoriale dédiée à la coordination et à la mise en œuvre des projets est également soumise à cette règle.

Il s'élève à hauteur de **70 000 € au maximum** par territoire de Destination, avec un taux d'intervention de **80 %.**

## Fichiers liés

SRDTL-Interactif-vdef.pdf

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260223-26_0305_01-DE

# BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES

## Bénéficiaires et critères

### Structures éligibles

Structures porteuses d'une ingénierie de développement touristique partagée sur les territoires et mobilisée en faveur :

- de la coordination générale de la Destination touristique et de sa stratégie intégrée,
- du pilotage de projets collectifs visant la création de modèles d'investissement et de fonctionnement pérennes, l'innovation de forme, d'usage, de service, etc.

## Dépenses éligibles

Salaires bruts et charges patronales des personnes concernées, soit :

- l'ingénierie des coordinateurs·trices de Destination touristique : référent·e·s de la stratégie intégrée et du plan d'actions de la Destination et d'au moins un projet coordonné à l'échelle de la Destination;
- l'ingénierie dédiée au pilotage des projets coordonnés à l'échelle de la Destination et dont les effets profitent à plusieurs territoires d'EPCI, voire à l'ensemble de la Destination.

Il est attendu que cette ingénierie participe aux temps collectifs régionaux (montée en compétence collective, projets inter-Destinations, ateliers thématiques régionaux, etc.) en lien avec la stratégie touristique régionale.

Le cofinancement régional sera conditionné au fait que les ETP ciblés travaillent a minima à **50 %** de leur temps agent dédié à l'ensemble du territoire de la Destination et à des projets coordonnés et pilotés à cette même échelle.

### Dépenses inéligibles

- Demandes portant uniquement sur la seule ingénierie de coordination,
- Ingénierie liée à un projet non piloté à l'échelle de la Destination,
- Ingénierie liée à la communication, promotion, commercialisation,
- Frais de structures.

### Critères d'éligibilité

La spécificité de l'approche régionale en matière de développement touristique impose qu'il y ait un relais d'ingénierie sur les territoires. La Région Bretagne conditionnera son intervention à l'existence d'une ingénierie qualifiée et structurée en matière de développement touristique et participant activement aux temps collectifs visant à co-construire une vision partagée du développement touristique en Bretagne.

Sous couvert du programme de travail opérationnel validé par le comité de pilotage (COPIL) de la Destination touristique et en lien avec les partenaires techniques mobilisés sur le sujet à l'échelle de la Destination, les postes en ingénierie pouvant prétendre à un cofinancement régional devront :

- Equivaloir chacun à au moins 0,5 ETP,
- Contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions de la Destination, à la définition des projets coordonnés de la Destination et à leur déclinaison opérationnelle,
- Comprendre l'identification et la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés nécessaires à la bonne réalisation du projet,
- Intégrer l'animation et la coordination de ce collectif d'acteurs,
- Inclure l'accompagnement des parties prenantes / maîtres d'ouvrage publics et privés identifiés,
- Etre validés par le comité de pilotage de la Destination touristique.

# MODALITÉS

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260223-26_0305_01-DE

## Modalités de versement et d'accompagnement

**Modalités d’accompagnement**

Préalablement à la demande de soutien régional, les coordinateur·trice·s des Destinations touristiques sont invité·es à faire part aux équipes régionales du **programme de travail opérationnel** envisagé pour l’année à venir sur leur Destination, garants d’une mise en œuvre optimale des projets sur les territoires.

Ce document, nécessaire au moment du dépôt de la demande d’aide annuelle, fait état, pour chacun des projets structurants et pour chaque ingénierie proposée au soutien régional, des personnes référentes, des actions pilotées, du temps consacré et d’un estimatif budgétaire.

Ce programme de travail opérationnel constitue également le socle du dialogue technique au moment de la demande de solde de la subvention régionale.

Le dépôt de la demande d’aide s’effectue selon la ventilation définie et validée par le COPIL au moment du partage du programme de travail prévisionnel.

**Modalités de versement des aides**

- Versement d’une avance à la signature de la convention financière,
- Versement du solde sur présentation du programme de travail opérationnel réalisé par l’ensemble de l’ingénierie de la Destination cofinancée et, pour chacune des structures employeuses, un état récapitulatif des dépenses acquittées attestant de la réalisation de l’opération.

# COMMUNICATION RÉGION

## Version des obligations

fr

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260223-26_0305_01-DE

## Obligation standard

Le bénéficiaire s'engage,

- à intégrer dans la signature des e-mails des postes financés la mention "**Avec le soutien de la Région Bretagne**".

Il s'engage à intégrer le logo de la Région :

- aux **supports de communication** en lien avec l'opération (ex : site web, brochures, etc.) ;

dans les rapports avec les médias en lien avec le projet ;

- aux **productions** réalisées grâce à l'aide de la Région (ex : ouvrages, films, etc) ;
- aux **documents officiels, publications** en lien avec le projet subventionné ( ex : rapport de stage/ d'étude, bilan, diaporama d'une formation subventionnée, etc.).

La Région Bretagne met à disposition en complément un logo « **bénévoles BZH** » pour valoriser et fédérer les **700 000 bénévoles** engagés dans la vie associative. Cette création originale de la Région Bretagne est disponible, en Français, Breton et Gallo. Libre de droit, elle peut être intégrée à tous à vos supports de communication (affiche, flyer, goodies…) et publications web/réseaux sociaux. Télécharger le kit de communication sur www.bretagne.bzh/benevolat.

La communication sera réalisée sans stéréotype de sexe (choix des visuels, images, couleurs, expressions…) conformément aux règles rappelées page 12 du « Guide pour une communication publique pour toutes et tous » de la Région Bretagne (octobre 2018).

Toutes les versions du logo et la charte graphique de la Région sont téléchargeables sur cette page. **Un justificatif au moins de la publicité réalisée sera envoyé au service gestionnaire, au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide** *(ex : copie d'écran du site web avec le logo, copie d'un rapport, article de presse avec mention de la Région, etc).*

#### Invitation du Président de la Région

Lors d'éventuels temps forts de communication en lien avec l'opération subventionnée, une invitation officielle sera adressée en amont au Président de la Région sur **presidence@bretagne.bzh** *(ex : inauguration, relations presse, opération de lancement, salon, remise de prix, etc).*

## Kit spécial

## Notice

Télécharger

# CONTACT

## Coordonnées

**Région Bretagne**
Direction du tourisme et du patrimoine
Service du tourisme
283 avenue du Général Patton – CS 21 101
35711 RENNES Cedex 7
**Courriel :** aides.tourisme@bretagne.bzh

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-233500016-20260223-26_0305_01-DE

# DEMANDE

### Modalités de dépôt de la demande

La demande est à effectuer en ligne depuis le **Portail des aides de la Région Bretagne**, en cliquant sur le bouton « **Demande d'Aide Régionale** ».

Afin de faciliter le dépôt de votre dossier, veuillez consulter au préalable la liste des pièces à fournir, téléchargeable ci-dessous.

Date limite de dépôt des demandes pour l'ingénierie : **au plus tard le 30 juin de l'année en cours.**

Chaque demande sera instruite selon les modalités de l'année en cours.

### URL de suivi de la demande

https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/dashboard/aides/suivreDemandesAide

### URL de dépôt de la demande

https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_SUBST_ING_PAR/depot/simple

### Fichiers liés

2025_pieces_ingenierie_dt.pdf
programme_de_travail_operationnel_2025.xlsx
4_tableau_solde_ingenierie.xlsx

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

# GESTION

### Identifiant

AIDE0516

### Direction et services

DTP, ST

# STRUCTURATION DES DONNÉES